

Conditions générales Colruyt Action BébéÀBord

Les Conditions générales Colruyt Action BébéÀBord (également dénommées ci-après : « les Conditions ») régissent la relation entre le Client Xtra, en tant que demandeur et participant à l'action Colruyt BébéÀBord, et Colruyt Meilleurs Prix.

Lors de la demande de participation et/ou la participation à l'action Colruyt BébéÀBord, le Client Xtra prend connaissance des Conditions générales Colruyt Action BébéÀBord et en accepte l'application.

Les Conditions générales Xtra, portées à la connaissance de chaque Client Xtra et approuvées par ce dernier lors de la demande de profil Xtra, restent intégralement d'application, en ce compris les modifications apportées à celles-ci conformément au point 9 des Conditions générales Xtra (lesquelles peuvent être consultées sur <https://monxtra.be/conditions-generales>).

Dans le cas où le Client Xtra ne serait pas (plus) d'accord avec l'application d'une ou de plusieurs disposition(s) des Conditions générales Colruyt Action BébéÀBord ou des Conditions générales Xtra, toute participation à l'action Colruyt BébéÀBord sera impossible.

Identité de l'éditeur et gestionnaire de l'action Colruyt BébéÀBord

Colruyt Meilleurs Prix	Établissements Franz Colruyt S.A. dont le siège social est établi à B-1500 Hal, Edingensesteenweg 196, TVA BE 0400.378.485 – RPM Bruxelles
Service clientèle	Le Service clientèle de Colruyt Meilleurs Prix est joignable au +32 (0)2 345 2345, par e-mail à l'adresse info@colruyt.be ou par courrier à l'adresse Edingensesteenweg 196, 1500 Hal.

Définitions et nature de l'action Colruyt BébéÀBord

Action Colruyt BébéÀBord

Dans le cadre de l'action Colruyt BébéÀBord, Colruyt Meilleurs Prix s'engage à octroyer des avantages, à certains moments déterminés, à une Clientèle Xtra en sa qualité de futur parent, ou un parent adoptif valablement inscrit(e) à l'action Colruyt BébéÀBord. La nature, la quantité et l'étendue des avantages peuvent notamment dépendre à cet égard du stade de la grossesse, de la date de naissance (présumée) du bébé ou de l'âge du bébé. Seuls les Clients Xtra peuvent s'inscrire et participer à l'action.

Client XTRA Le Client Xtra est la personne physique qui demande ou utilise un profil Xtra par le biais des moyens d'identification prévus à cet effet. Le Client Xtra doit être majeur et doit toujours agir en la qualité de consommateur. Toute personne mineure ou n'agissant pas en la qualité de consommateur ne peut en aucun cas devenir Client Xtra.

Consommateur Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Conditions générales Colruyt Action BébéÀBord

1. **Objet des présentes Conditions :** Les présentes Conditions visent à fournir au Client Xtra les informations nécessaires concernant les conditions de l'action Colruyt BébéÀBord et les conditions liées à l'exercice des droits découlant de la participation à l'action Colruyt BébéÀBord.

2. **Avantages :** L'inscription à l'action Colruyt BébéÀBord permet de profiter d'une série de cadeaux et avantages, qui ne peuvent pas être échangés contre des espèces. ● **Bon Fête de naissance :** Une fois la date de naissance exacte du bébé transmise à temps (cf. article 3), le Client Xtra reçoit par courrier un bon de réduction d'une valeur de 40 € pour l'achat de produits destinés à une fête de naissance ou une première visite en l'honneur du nouveau-né. Ce bon de réduction ne peut être utilisé qu'en cas d'achats réservés et collectés via Collect&Go atteignant un montant minimum de 100 € sur 1 ticket de caisse. Le montant minimum de 100 € comprend les 40 euros de produits payés au moyen du bon, mais est calculé déduction faite de l'ensemble des autres réductions, des bons fournisseur et des vidanges. Le bon de réduction est octroyé par le biais de réductions sur certains produits bien définis. La liste des produits concernés peut être consultée sur www.collectandgo.be, sous « Mes listes ». Les frais de service Collect&Go d'une valeur de 5,50 € sont offerts. Pour le reste, les Conditions générales Collect&Go restent intégralement d'application, sauf mention contraire expresse. Le bon de réduction est valable jusqu'à 9 semaines après la transmission de la date de naissance exacte du bébé, sur présentation de la carte Xtra du client Xtra inscrit, et n'est pas cumulable avec d'autres promotions ou réductions. ● **Boîtes BébéÀBord :** Selon le moment de l'inscription, le participant à l'action Colruyt BébéÀBord peut demander via Collect&Go 1 ou 2 boîte(s) BébéÀBord comprenant des échantillons gratuits et des bons de réduction. La demande peut systématiquement avoir lieu par boîte jusqu'à 4 semaines après la réception du premier e-mail comprenant un lien de réservation. Les frais de service Collect&Go d'une valeur de 5,50 € sont offerts. Pour le reste, les Conditions générales Collect&Go restent intégralement d'application, sauf mention contraire expresse. Les boîtes BébéÀBord sont à retirer dans le point d'enlèvement Collect&Go de son choix. Le Client Xtra a droit à 1 ou 2 boîte(s) par inscription (et non par enfant attendu ou né dans le cas de naissances multiples). **Boîte BébéÀBord 1 – Soins :** cette boîte est disponible à partir du 9^e mois de grossesse et pendant les 4 semaines suivant la réception du premier e-mail. **Boîte BébéÀBord 2 – Alimentation :** cette boîte est disponible entre la 12^e et la 16^e semaine du bébé (pendant 4 semaines suivant la réception du premier e-mail). ● **Cartes souvenirs de Bébé** éventuellement accompagnées de bons de réduction. ● **Communications de marketing direct personnalisées :** Suite à son inscription à l'action Xtra BébéÀBord, le Client Xtra reçoit un certain nombre de communications de marketing direct personnalisées portant sur les avantages de l'action, la grossesse et la naissance du bébé. Le Client Xtra peut mettre un terme à tout moment à l'envoi de ces communications. Toutefois, dans ce cas, le Client Xtra ne pourra plus profiter pleinement de l'action Xtra BébéÀBord et des avantages y afférents.

3. **Conditions d'inscription :** Seuls les Clients Xtra domiciliés en Belgique et disposant d'un profil Xtra actif peuvent s'inscrire à l'action Colruyt BébéÀBord. Ils doivent en outre être titulaires d'un login Xtra et posséder une carte Xtra ou un code QR Xtra dans l'app Xtra.

L'inscription est possible à partir du 3^e mois de grossesse et jusqu'à 4 semaines après l'accouchement, au moyen du formulaire de demande électronique prévu à cet effet (www.colruyt.be/fr/bebeabord). Seule une participation à l'action est possible par grossesse. En cas d'adoption, l'inscription est possible par l'un des parents à partir du moment où l'adoption a été prononcée et enregistrée par le fonctionnaire de l'état civil et jusqu'aux 6 mois du bébé. Pour s'inscrire, les parents adoptifs peuvent contacter le Service clientèle. Seul un des parents peut prendre part à l'action BébéÀBord par couple et par bébé.

Lors de l'inscription, le Client Xtra communique la date de naissance (présumée) de manière complète et sincère. En cas d'inscription pendant la grossesse, le Client Xtra sera invité, aux environs de la date de naissance présumée, à communiquer le plus rapidement possible, et au plus tard 9 semaines après la naissance du bébé, la date de naissance exacte. Cette date est importante pour pouvoir offrir au bon moment les cadeaux et avantages adaptés à l'âge du bébé.

L'inscription à l'action Colruyt BébéÀBord est gratuite. Le Client Xtra ne peut également s'inscrire qu'une seule fois et ne profiter qu'une seule fois des avantages de l'action par grossesse/adoption, même dans le cas d'une grossesse/de naissances multiple(s). Dans le cas de naissances multiples, une demande de boîte BébéÀBord supplémentaire peut toutefois être adressée au Service clientèle. Une nouvelle inscription n'est possible que lorsqu'au moins une année s'est écoulée depuis la réception de l'e-mail de confirmation de l'inscription précédente. L'action Colruyt BébéÀBord n'a pas d'effet rétroactif.

4. **Traitement de l'inscription :** La date à laquelle le Client Xtra reçoit l'e-mail de confirmation définitif de la participation à l'action Colruyt BébéÀBord est utilisée comme référence pour déterminer si la demande a

bien été effectuée durant la période de validité telle que définie au point 3 des présentes Conditions. Lorsque le bébé est déjà né, Colruyt Meilleurs Prix compte quatre semaines à partir de la date de naissance pour délimiter la période de validité et déterminer si l'inscription a bien été effectuée en temps opportun.

5. **Durée de la participation à l'action Colruyt BébéÀBord :** L'action Colruyt BébéÀBord s'étend de la date de l'inscription jusqu'aux 4 mois du bébé. En cas d'adoption, elle s'étend jusqu'aux 6 mois du bébé.

6. **Restrictions :** Les avantages de l'action Colruyt BébéÀBord ne sont pas cumulables avec ceux de l'action Xtra Vivre ensemble. Aucun avantage découlant de l'action Xtra BébéÀBord (p. ex. bon de réduction, boîte, ...) ne peut être échangé en espèces.

7. **Suspension de l'action Colruyt BébéÀBord par le Client Xtra :** Le Client Xtra qui ne souhaite plus participer à l'action Colruyt BébéÀBord est libre de se (faire) désinscrire à tout moment. Il lui suffit dans ce cas de contacter le Service clientèle, de cliquer sur le lien de désinscription dans les e-mails reçus ou de modifier son profil Xtra en ligne. La suspension du profil Xtra implique toutefois la suspension de l'action Colruyt BébéÀBord pour ce Client Xtra.

8. **Suspension de l'action Colruyt BébéÀBord par Colruyt Meilleurs Prix :** Si la date de naissance exacte visée au point 3 n'est pas transmise correctement ou en temps opportun, Colruyt Meilleurs Prix mettra un terme à l'action Colruyt BébéÀBord pour le Client Xtra concerné. Toute inscription/participation sera contrôlée par Colruyt Meilleurs Prix afin de vérifier si les conditions d'inscription sont effectivement remplies. En cas d'abus, de tricherie ou de fraude lors de l'inscription ou de la participation, ou si les circonstances l'exigent, Colruyt Meilleurs Prix se réserve le droit de ne pas octroyer le bon de réduction d'une valeur de 40 € ou (l'une des) les boîtes-cadeaux BébéÀBord, ou de ne pas déduire les réductions liées à l'action Colruyt BébéÀBord du montant dû.

9. **Responsabilité en cas de perte ou de vol :** Colruyt Meilleurs Prix ne peut être tenue responsable en cas de perte d'un bon de réduction, que celui-ci ait été perdu lors de l'envoi par courrier ou de toute autre manière. Ceci vaut aussi bien pour le bon Fête de naissance que pour les réductions reprises sur les cartes souvenirs de Bébé.

10. **Validité et modification des Conditions :** Si l'une des dispositions des Conditions générales Colruyt Action BébéÀBord s'avérait nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres dispositions continueront à produire leur plein effet. Le vide ainsi laissé dans les Conditions par la disposition nulle, non valable, non contraignante ou illégale sera compensé, conformément à la législation en vigueur, par l'application d'une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique original des Conditions.

Le fait que Colruyt Meilleurs Prix omette d'exiger la stricte application d'une ou de plusieurs disposition(s) des présentes Conditions ne peut pas être considéré comme une renonciation tacite aux droits dont elle jouit et ne l'empêche pas d'exiger ultérieurement le respect strict de ces dispositions.

Colruyt Meilleurs Prix se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions. Colruyt Meilleurs Prix se réserve ainsi également le droit de modifier, de suspendre, de reporter, de limiter ou d'annuler à tout moment les modalités de demande et d'octroi des avantages. Le cas échéant, le Client Xtra n'a pas droit à une quelconque indemnité.

En cas de modifications, Colruyt Meilleurs Prix en informera immédiatement le Client Xtra. Si le Client Xtra n'est pas d'accord avec les modifications apportées, il a le droit de suspendre gratuitement et avec effet immédiat l'action Colruyt BébéÀBord conformément au point 7 des présentes Conditions. Le Client Xtra est également informé qu'en continuant à exercer ses droits découlant de l'action Colruyt BébéÀBord, il reconnaît avoir pris connaissance et accepté les modifications apportées aux présentes Conditions.

11. **Questions ou plaintes :** Pour toute question ou plainte, le Client Xtra peut toujours s'adresser au Service clientèle dans un premier temps. Si la solution proposée par le Service clientèle ne satisfait pas le Client Xtra, celui-ci peut contacter l'Ombudsman du Commerce. Il s'agit d'une instance indépendante et neutre, reconnue par le SPF Économie, qui propose un service de conciliation gratuit. Le Client Xtra peut envoyer un formulaire de réclamation électronique via www.ombudsmanducommerce.be. Ce formulaire peut également être téléchargé et renvoyé par e-mail à info@ombudsmanducommerce.be ou par courrier postal à l'adresse Ombudsman du Commerce, Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse 8, 1160 BRUXELLES. Si aucune conciliation ne s'avère possible, le litige est alors du ressort des tribunaux belges compétents et soumis au droit belge.

Protection de la vie privée et des données à caractère personnel : Le recours au service décrit dans les présentes conditions générales nécessite la collecte et le traitement des données à caractère personnel du Client Xtra. La protection des données à caractère personnel du Client Xtra revêt une importance capitale pour Colruyt Meilleurs Prix. Dès lors, Colruyt Meilleurs Prix s'efforce de les protéger au mieux et de toujours garantir les droits du Client Xtra lors de l'utilisation de ces données, conformément aux règles applicables en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Colruyt Meilleurs Prix traite les données à caractère personnel du Client Xtra aux fins et sur la base des fondements juridiques tels que décrits dans la Déclaration de confidentialité Xtra. Cette déclaration peut être consultée en ligne ou obtenue auprès du Service clientèle ou dans un magasin des Marques Participantes Xtra, sur demande. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées de temps à autre. Le Client Xtra s'engage à informer le Service clientèle en temps opportun de toute modification concernant ses données habituelles : e-mail, identification et adresse, afin de permettre à Colruyt Meilleurs Prix de fournir un service correct. Ce service inclut notamment l'enregistrement correct de l'inscription à l'action Colruyt BébéÀBord ainsi que l'octroi des avantages tels que décrits au point 2 des présentes Conditions.

v0201906260